



Premuo M022*, la solution contre les risques majeurs de l'existence

La Mgéfi vous propose une protection de prévoyance étendue pour sécuriser votre avenir et celui de vos proches face aux imprévus.

LES + QUI FONT LA DIFFÉRENCE

Besoin de conseils ?
Contactez-nous

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30
et de 14h à 17h30
09 74 75 29 29



Une couverture globale pour faire face aux aléas de la vie

- un capital décès⁽¹⁾
- un capital invalidité permanent et absolu⁽¹⁾
- une rente dépendance
- une rente viagère pour enfant handicapé



2 niveaux de garanties au choix

* Le candidat à l'assurance de plus de cinquante (50) ans doit remplir un questionnaire de santé lorsqu'il demande à adhérer au contrat à compter du 1^{er} juillet 2026.

(1) Versement d'un capital forfaitaire en cas de décès ou d'invalidité permanente et absolue si le décès survient au plus tard avant le 31 décembre de l'année de l'entrée en jouissance effective de ses droits à la retraite.

Mgéfi
groupe matmut

Rendez-vous
sur [mgefi.fr](https://www.mgefi.fr)

ZOOM SUR VOTRE PROTECTION PRÉVOYANCE

UN CAPITAL GARANTI ⁽¹⁾

En cas de décès ou d'invalidité permanente et absolue de l'adhérent.

UN CAPITAL AMÉNAGEMENT

Un soutien pour l'aménagement et l'adaptation du logement de l'adhérent en cas de dépendance partielle.

EN CAS DE PERTE D'AUTONOMIE

Des informations précieuses en cas de maintien à domicile ou d'hébergement en établissement hospitalier.

UNE RENTE VIAGÈRE

En cas de décès de l'adhérent, l'enfant en situation de handicap percevra une rente annuelle tout au long de sa vie.

Face aux grands risques de l'existence (invalidité, dépendance, décès), vous avez le choix, entre 2 niveaux de garanties*.

GARANTIES	PREMUO MO22	
	OPTION 1	OPTION 2
Capital décès toutes causes ⁽¹⁾	15 000 €	30 000 €
Capital invalidité permanente et absolue ⁽¹⁾	36 000 €	53 000 €
Capital aménagement pour dépendance partielle	1 000 €	
Rente dépendance totale avec maintien à domicile	320 € / mois	
Rente dépendance totale avec placement en établissement	400 € / mois	520 € / mois
Rente viagère pour enfant handicapé	1 870 € / an	

*Consultez votre notice d'information pour obtenir les détails de vos garanties.

(1) Versement d'un capital forfaitaire en cas de décès ou d'invalidité permanente et absolue si le décès survient au plus tard avant le 31 décembre de l'année de l'entrée en jouissance effective de ses droits à la retraite.

